

Conditions générales d'inscription aux activités

La Maison Maladière est une association régie par la loi de 1901. La carte d'adhérent individuelle est obligatoire et valable du 1^{er} juillet au 30 juin pour pratiquer une ou plusieurs activités.

Son montant s'élève à **4 € par personne**.

Le montant de la cotisation annuelle aux activités est basée sur 30 séances minimum, de septembre à juin, hors vacances scolaires. Un supplément s'applique aux personnes domiciliées hors Dijon.

Une **réduction de 10%** sera appliquée à partir de la **deuxième activité** pratiquée au sein d'une même famille (parents et/ou enfants à charge).

Les tarifs individuels des activités sont calculés en fonction du **revenu fiscal de référence** et du **nombre de parts** composant le foyer.

Les cotisations se règlent pour l'année et en 3 fois maximum (3 chèques établis à l'inscription et encaissés fin septembre, fin octobre et fin novembre).

Une séance d'essai est possible, sous réserve de places disponibles et en concertation avec l'animateur.

La Maison Maladière se réserve le droit d'arrêter un créneau d'activité après les vacances d'automne si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant. Un remboursement des séances non réalisées sera alors effectué.

Remboursements :

Aucune absence à une ou plusieurs séances ne donnera lieu à un remboursement.

Toutefois, pour **raison strictement médicale** (certificat médical obligatoire), en cas d'arrêt temporaire supérieur à 2 mois ou en cas d'arrêt définitif de l'activité, un remboursement partiel pourra être effectué à la hauteur du montant correspondant à 10 séances maximum.

Un certificat médical n'est pas obligatoire. Cependant, toute pratique sportive comporte des risques ; si vous vous interrogez sur vos capacités, il vous appartient de prendre contact avec votre médecin traitant afin d'obtenir un avis médical.

Les instances dirigeantes de l'association se réservent le droit d'exclure tout adhérent ou usager qui ne respecterait pas le règlement intérieur et les statuts de l'association, disponibles à l'accueil.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement au secrétariat de l'association à des fins de gestion administrative et d'information de nos activités.

Elles sont conservées pendant un an et ne font l'objet d'aucun échange avec des partenaires situés en France ou hors Union Européenne.

Conformément à la loi « Règlement Général sur la Protection des Données », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en contactant le secrétariat de l'association par courriel à :

contact@lamaisonmaladiere.fr ou par courrier à l'adresse suivante : La Maison Maladière, 25 rue Balzac – 21 000 DIJON.

Pour les mineurs, nom, prénom et signature du (de la) représentant(e) légal(e) (au recto).



La Maison Maladière

MJC – Centre Social

LA MAISON MALADIÈRE

21-25 rue Balzac – 21 000 DIJON

Tél : 03 73 73 70 20

Mail : contact@lamaisonmaladiere.fr

<https://www.lamaisonmaladiere.fr>

SIRET 891 768 194 00013